
Communiqué

Le 17 novembre 1994

N° 231

L'ONTARIO ET LE CANADA SIGNENT UN PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA COLLABORATION POUR L'EXPANSION DU COMMERCE INTERNATIONAL

La signature d'un protocole d'entente entre l'Ontario et le gouvernement fédéral en vue de mieux coordonner les activités visant à développer le commerce international a été annoncée aujourd'hui par le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, le ministre de l'Industrie, M. John Manley, et la ministre du Développement économique et du Commerce de l'Ontario, M^{me} Frances Lankin.

Le protocole d'entente prévoit la planification et l'exécution coordonnées des activités relatives au commerce et aux investissements ainsi que le partage des renseignements. Il suit la décision prise par l'Ontario en 1993 de fermer ses 17 bureaux internationaux et répond aux demandes du secteur privé de supprimer les doubles emplois et d'augmenter l'efficacité quant à la promotion du commerce et de l'investissement.

«Nous voulons assurer une plus grande coopération et une meilleure collaboration entre les deux paliers de gouvernement dans l'exécution des activités relatives au commerce international, a déclaré M. MacLaren. C'est un excellent exemple de ce que nous pouvons réaliser quand nous décidons d'adopter l'approche Équipe Canada en matière de marchés mondiaux. Nous avons donc l'intention de collaborer avec les autres gouvernements provinciaux pour conclure des ententes similaires.»

D'après M^{me} Lankin, le protocole d'entente constitue un progrès vers la réalisation de l'objectif final, à savoir supprimer les doubles emplois et faire un meilleur usage des ressources publiques pour le commerce international. «Nous le considérons comme une première étape importante, a-t-elle déclaré. Nous sommes en faveur d'un esprit d'équipe et nous nous attendons à établir des partenariats plus efficaces pour promouvoir les initiatives commerciales sur les marchés internationaux.»



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Ontario